



**CENTRE HOSPITALIER
DE DIGNE LES BAINS**

Instituts de Formations Paramédicales



Projet programmatique

du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

DEI, semestres 5 & 6

Promotion 2021 – 2024

Instituts de Formations Paramédicales du CH de Digne les Bains

Table des matières

Textes de référence	3
Finalités de la formation	3
Principes pédagogiques.....	4
La posture réflexive	4
La posture pédagogique	5
Les principes d'évaluation et de validation	5
Référentiel de compétences	6
Ruban pédagogique de l'année	6
Enseignement théorique semestre 5	7
Enseignement théorique semestre 6	8
Formation clinique en stage	9
Evaluations théoriques.....	10
Planning prévisionnel des évaluations théoriques et CAC en 2024	11
Evaluations des compétences en stage.....	11
Congés scolaires	12
Obtention du diplôme d'Etat d'infirmier	12
Personnel des Instituts de Formations Paramédicales	13

Textes de référence

L'organisation opérationnelle de la troisième année fait référence aux textes suivants :

- **Code de la santé publique :**
 - Articles D 4311 - 16 à D 4311 -23
 - Articles L 4383 - 1 et L 4383- 5
 - Articles R 4383-2 et R.4383-5
 - Livre III titre 1er profession d'infirmier :
 - Articles L 4311-1 à L 4311-9
 - Articles L4312-1 à L 4312-9
 - Code de déontologie des infirmiers : Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016
- Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'état infirmier
- **Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier (et annexes)**
 - Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrête du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Décret du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de Licence.
- Circulaire DGOS du 20 juillet 2011 relative à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmier

Finalités de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une **éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Le référentiel de formation **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations, et la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles visant à la maîtrise des concepts.

La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « comprendre », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations
- « agir », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action
- « transférer », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation l'enseignement des connaissances et l'apprentissage des compétences**. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de la **progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science**. Ils sont modifiés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement de **la science et des techniques infirmières**.

La posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux étudiants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, et donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction

de la compétence. Il consiste non seulement à réaliser des travaux cliniques ou pratiques, mais surtout à revenir dessus, en parler, les expliquer, justifier, confronter. Ainsi, par la formalisation, la conceptualisation sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, etc. tout ce qui contribue à fixer les savoirs et ainsi les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

Les formateurs de l'IFSI exploitent au retour des stages des situations professionnelles rencontrées par les étudiants. Ils favorisent leur réflexion et suscitent le développement de leurs capacités d'analyse, étayé sur les contenus fondamentaux.

La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes.

Le formateur développe des stratégies qui aident l'étudiant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état du patient et son traitement, etc. Il aide à l'acquisition d'une démarche comportant les problèmes de soins et les interventions en rapport et permet l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques. Pour la **validation des unités d'enseignement**, une démarche de liaison entre les différents acquis sera favorisée.

La **validation des unités d'intégration** reposera sur :

- l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La **validation des stages** reposera sur :

- la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

Référentiel de compétences

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic ans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Ruban pédagogique de l'année

Semestre 5 = 22 semaines : Stage 10 sem.(4+5+1) Cours 10 sem. Vacances 2 sem.																					
Du lundi 04 septembre 2023 au vendredi 02 février 2024																					
sept				oct					nov				dec				jan				
4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29
C	C	C	C	C	C	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	V	V	C	C	C	E

Semestre 6 = 22 semaines : Stage 15 sem.(7+8) Cours 5 sem. Vacances 2 sem.																					
Du lundi 05 février 2024 au vendredi 05 juillet 2024																					
fev				mars					avril					mai				juin			juillet
5	12	19	26	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1
C	C	C	S6A	S6A	S6A	S6A	S6A	S6A	S6A	S6A	C	C	V	S6B	S6B	S6B	S6B	S6B	S6B	S6B	V

C = cours

S = stage

E = évaluation

V = vacances

Enseignement théorique semestre 5

du lundi 04 septembre 2023 au vendredi 02 février 2024

N° UE	Nom de l'UE	CM	TD	TP	Total nombre d'heures	ECTS	Compétence
Unités d'enseignement :							
2.6. S5	Processus psychopathologiques	30	10	10	50	2	4
2.9. S.5	Processus tumoraux	30	10	10	50	2	4
2.11. S5	Pharmacologie et thérapeutiques	30	10	10	50	2	4
3.3. S5	Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité	10	20	20	50	2	9
4.2. S5	Soins relationnels	0	20	5	25	1	6
4.4. S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	6	34	10	50	2	4
4.7. S5	Soins palliatifs et de fin de vie	10	20	20	50	2	4
6.2. S5	Anglais	0	10	0	10	2	
Unités d'intégration :							
5.5. S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	0	40	60	100	4	4 et 9
5.7. S5	Optionnelle (<i>repartis sur les semestres 5 et 6</i>)	0	10	15	25	1	Toutes
Total :		116	184	160	460	20	

* 190 heures sur les 6 semestres

Enseignement théorique semestre 6

du lundi 05 février 2024 au vendredi 05 juillet 2024

N° UE	Nom de l'UE	CM	TD	TP	Total nombre d'heures	ECTS	Compétence
Unités d'enseignement :							
3.4. S6	Initiation à la démarche de recherche	20	10	20	50	2	8
4.8. S6	Qualité des soins, évaluation des pratiques	30	20	25	75	3	7
6.2. S6	Anglais	0	5	0	5	1	
Unités d'intégration :							
5.6. S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	0	40	160	200	8	7 et 8
5.7. S6	Optionnelle (<i>repartis sur les semestres 5 et 6</i>)	0	10	15	25	1	Toutes
Total :		50	85	220	355	15	

Formation clinique en stage

UE 5.8. S5 Stage professionnel

- 10 semaines au semestre 1 (350 heures)
- Du 16 octobre au 24 décembre 2023
- 10 ECTS

UE 5.8. S6 stage professionnel

- 15 semaines au semestre 2 (525 heures)
 - 7 semaines + 8 semaines
- du 26 février au 14 avril 2024 et du 6 mai au 30 juin 2024
- 15 ECTS

Quatre types de stages sont prévus lors de la formation en soins infirmières. Les étudiants doivent effectuer un stage minimum pour chacun des types de stage :

1. « **Soins de courte durée** » : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
2. « **Soins en santé mentale et en psychiatrie** » : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
3. « **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** » : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
4. « **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** » : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Les responsables de l'encadrement des stages :

- Maître de stage
- Tuteur de stage
- Professionnels de proximité
- Formateurs de l'IFSI référent du stage

Chacun d'eux participe avec l'étudiant à l'élaboration d'un portfolio. Un **bilan de stage** est effectué par le tuteur de stage.

Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage sur la base de 35 heures par semaine. Il est possible de suivre le planning d'un IDE, y compris les fins de semaine.

Evaluations théoriques

N° UE	Nom de l'UE	Modalités d'évaluation
Semestre 5		
Unités d'enseignement :		
2.6. S5	Processus psychopathologiques	Evaluation écrite des connaissances
2.9. S.5	Processus tumoraux	Evaluation écrite des connaissances
2.11. S5	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite des connaissances
3.3. S5	Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité	Travail écrit d'analyse critique d'un mode d'exercice en lien avec le projet de l'étudiant
4.2. S5	Soins relationnels	Analyse orale d'une situation relationnelle, vécue.
4.4. S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Situation simulée : injection dans les chambres implantables
4.7. S5	Soins palliatifs et de fin de vie	Elaboration d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs ou de fin de vie : Dossier écrit
6.2. S5	Anglais	Dialogue oral, d'une situation de soins
Unités d'intégration :		
5.5. S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Ecriture d'un article professionnel en lien avec les EIGS, l'organisation des soins
5.7. S5	Optionnelle	Elaboration d'un projet collectif sur thème : Présentation orale
Semestre 6		
Unités d'enseignement :		
3.4. S6	Initiation à la démarche de recherche	Travail écrit mémoire de fin d'étude
4.8. S6	Qualité des soins, évaluation des pratiques	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle
6.2. S6	Anglais	Rédaction de l'abstract du TFE
Unités d'intégration :		
5.6. S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	Travail écrit de fin d'étude et argumentation orale.
5.7. S6	Optionnelle	Présentation du travail collectif, sous la forme choisie par la promotion (conférence, exposition, pièce de théâtre...)

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20.

Les **unités d'enseignement** qui donnent **droit à compensation** entre elles sont les suivantes :

- Sur le semestre 5
 - 4.2. S5 « Soins relationnels » et 4.7. S5 « Soins palliatifs et fin de vie ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Planning prévisionnel des évaluations théoriques et CAC en 2024

Objet	Date
Evaluations théoriques S5	29/01/24 au 02/02/24
CAC S5	27/02/24
Evaluations rattrapages S5	28 et 29/03/24
CAC S6	13/06/24
CAC Stages de rattrapages	29/08/24

Evaluations des compétences en stage

L'acquisition des compétences en situation et l'acquisition des activités de soins se font progressivement au cours de la formation. La progression de l'étudiant en stage est appréciée à partir du **portfolio**. L'étudiant analyse en cours de stage des situations et activités, il en inscrit les éléments sur le portfolio. Il réalise des activités en lien avec le stage effectué.

A la fin du stage, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences au cours d'un entretien avec l'étudiant.

L'évaluation prend en compte le niveau de formation de l'étudiant ; elle se fonde sur sa progression au cours du stage dans le développement de ses compétences, au travers des situations rencontrées et de la mise en œuvre des activités de soins.

Le formateur de l'institut de formation, référent pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications portées sur le portfolio et de l'évaluation du tuteur pour proposer à la **commission d'attribution des crédits** de formation (CAC) la **validation du stage**. Cette proposition prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences infirmières.

Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1. Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à quatre-vingt pour cent du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique ;
2. Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est validé.

Congés scolaires

Vacances de Noël : du 25 décembre 2023 au 07 janvier 2024

Vacances de printemps : du 29 avril au 5 mai 2024

Vacances d'été : du 01 au 07 juillet 2024

Obtention du diplôme d'Etat d'infirmier

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation, soit 150 crédits et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le **jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier**.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional du diplôme d'Etat et ayant obtenu au moins 120 crédits sont autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation. Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional du diplôme d'Etat et ayant obtenu moins de 120 crédits peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont présentées à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Le **jury régional** se réunit **trois fois par an** et se prononce au vu de **l'ensemble du dossier de l'étudiant** et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique. Les dates du jury régional sont fixées entre les mois de février et mars, au mois de juillet et entre les mois de novembre et décembre.

Le dossier comporte :

1. La validation de l'ensemble des unités d'enseignement ;
2. La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés **reçus au diplôme d'Etat d'infirmier**. La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury.

Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite « **supplément au diplôme** ».

Personnel des Instituts de Formations Paramédicales

Directeur des Instituts :

M. Laurent QUILLES

Coordinatrices pédagogiques des Instituts :

IFSI – Mme Valérie DOL

IFAS, IFAP – Mme Sylvie BERNARD

Formateurs (référents pédagogiques EI3) :

Mme Katia KERMEUR

Mme Fabienne MILLET

Formateurs :

Mme Anne Marie BELLEUT-CALLA

Mme Elodie CABROL

Mme Claudine DOS SANTOS

Mme Roxane ELIE

Mme Stéphanie GUENDE

Mme Véronique HEREDIA

M. Cédric HERNANDEZ

Mme Katia MARIN

Mme Catherine PAIN

Equipe administrative :

Mme Edyta DUMAS

Mme Sabine LIAUTAUD

Mme Christel MARTIN

Documentaliste :

Mme Carole SAYE